

quand il pourroit s'aboucher avec ce Magistrat au sujet de la Requête que la Bourgeoisie de la Ville de *Londres* avoit résolu de présenter au Roi; mais cette entrevûe n'a pas eu lieu, a cause de l'absence de ce Ministre. Le Ministère a été occupé à délibérer sur la conduite à tenir en cette occasion, & si cette Requête seroit acceptée ou rejetée. En attendant le Greffier de la Ville de *Londres* a refusé de la signer, alléguant pour motif de son refus *qu'elle n'étoit pas un Acte formel du Lord Maire, des Echevins & de la Communauté de Londres, mais de la Bourgeoisie seulement.* Cette difficulté empêcha la présentation, parce que plusieurs points de celle des Francs Tenanciers du Comté de *Middlesex*, consistoit en faits plus réels, en non & en appréhensions de faits supposés, &c. De-là le Roi a eu, comme on le croit, un entretien avec ses Ministres & avec les principaux Juges, lequel a eu pour but de décider si les Requêtes du Peuple au Souverain seroient acceptées ou rejetées; & la majorité des suffrages doit s'être déclarée pour l'acceptation. On croit aussi que dans des conférences tenuës à la Cour, Sa Maj. a déclaré que, selon les desirs de la Nation, il seroit élu un nouveau Parlement tous les trois ans. Quoiqu'il en soit, la démarche faite par la Ville de *Londres*, semble être approuvée de plusieurs Provinces, qui se disposent aussi à supplier le Souverain, par de très humbles Requêtes, de redresser les griefs de la Nation; & l'on a déjà tenu, pour cet effet, à *Ensom*, dans le Comté de *Surry*, qui n'est séparé de la Ville de *Londres* que par la *Tamise*, une Assemblée, composée de plus de 2000. Francs-Tenanciers de ladite Province, dans laquelle on